Fiche de données de sécurité

Date d'émission 23-juil.-2014 **Date de révision** 16-avr.-2019 **Version** 8

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Mes dés à Pousser**
Code produit : **664202250EA / 220000002246**
Synonymes : **Osmocote Plus tablet 14-09-11+2MgO+TE (5-6M)**
Substance pure/ mélange : **Mélange**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Utilisation par les consommateurs [SU 21]. Engrais CE
Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen - PAYS-BAS

Distributeur
Evergreen Garden Care France SAS
4 allée des Séquoias - 69760 Limonest - FRANCE

Pour plus d'informations, contacter : INFO-MSDS@EVERRIS.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger :
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Autres risques (UN-GHS)
Nocif pour les organismes aquatiques

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	229-347-8	6484-52-2	25 - 40%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Fe-EDTA	239-802-2	15708-41-5	0.1 - 1%	Non classé	01-2119496228-27
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	231-847-6	7758-98-7	0.1 - 1%	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119520566-40
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$	232-08-99	7785-87-7	0.1 - 1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119456624-35

				Aquatic Chronic 2 (H411)	
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$	215-540-4	1330-43-4	0.1 - 1%	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360FD)	01-2119490790-32

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

inhalation En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

Contact cutané: Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant. Poudre sèche. Sable. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenue. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Utiliser des pulvérisations d'eau pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles : Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Pour les agents d'intervention Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques
§ 8, 12, 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques/Conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.
PGS-7 (Les Pays-Bas) 2/B
LGK (Allemagne) 5.1C
Matériaux d'emballage Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Utilisation(s) particulière(s) Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	
Australie	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m³ TWA
Fe-EDTA	
Danemark	TWA: 1 mg/m³
Finlande	TWA: 1 mg/m³
Portugal	TWA: 1 mg/m³
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	TWA: 1 mg/m³
Suisse	TWA: 1 mg/m³
UK EH40 WEL:	1 mg/m³ TWA
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	
Autriche	STEL 4 mg/m³ STEL 0.4 mg/m³ TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Australie	N.A.
Finlande	TWA: 0.02 mg/m³
Pologne	TWA: 0.2 mg/m³
Russia TWA	0.5 mg/m³ TWA 1258
Suisse	STEL: 0.2 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$	
Autriche	STEL 2 mg/m³

	TWA: 0.5 mg/m³
Australie	0.2 mg/m³
la Belgique - 8 H VLE	0.2 mg/m³
Danemark	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³
Finlande	TWA: 0.02 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³
Irlande	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ STEL: 0.15 mg/m³
Japan - TWAs	0.2 mg/m³ OEL Mn
Netherlands National MAC Data - Time Weighted Average (TWA):	STEL: 0.05 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³
Norvège	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.1 ppm
Pologne	TWA: 0.05 mg/m³
Portugal	TWA: 0.2 mg/m³
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³
Suisse	TWA: 0.5 mg/m³
UK EH40 WEL:	5 mg/m³
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$	
Australie	1 mg/m³ TWA
la Belgique - 8 H VLE	2 mg/m³ TWA borate
Danemark	TWA: 1 mg/m³
France - Occupational Exposure Limits - 8 Hour VMEs	TWA: 1 mg/m³
Iceland - OEL - 8 Hour	1 mg/m³ TWA
Irlande	TWA: 1 mg/m³ STEL: 3 mg/m³
Korea - ISHA - Occupational Exposure Limits - TWAs	1 mg/m³ TWA (anhydrous, Serial No. 244)
Malaysia - Occupational Exposure Limits - TWAs	1 mg/m³ TWA
Norvège	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³
Portugal	STEL: 6 mg/m³ TWA: 2 mg/m³
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	STEL: 6 mg/m³ TWA: 2 mg/m³
Singapore - OEL:PELs	1 mg/m³ PEL
Suisse	STEL: 0.8 mg/m³
UK EH40 WEL:	1 mg/m³ TWA

Component	**Oral(e)**	**Cutané(e)**	**inhalation**
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	36 mg/m³	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m³
Component	**Oral(e)**	**Cutané(e)**	**inhalation**
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	36 mg/m³	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$ 7785-87-7 (0.1 - 1%)		0.004 mg/kg bw/day	0.2 mg/m³

Component	**Eau douce**	**Sédiments d'eau douce**	**Eau de mer**	**Sédiment marin**	**Terrestre**	**Impact sur le traitement des eaux usées**
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)						18 mg/l
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ 7758-98-7 (0.1 - 1%)	7.8 µg/l	87 mg/kg	5.2 µg/l	676 mg/kg	65 mg/kg	230 µg/l
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$ 7785-87-7 (0.1 - 1%)	0.013 mg/l	0.011 mg/kg	0 mg/l	0.001 mg/kg	25.1 mg/kg	25.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection des mains:	Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection respiratoire :	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection légers
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Aspect:	Granule enrobé d'une résine
Couleur	marron, vert.
Odeur:	Aucun(e)
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide. Sans objet.
Point d'éclair :	Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation :	Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité relative	aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide. Sans objet.
Température d'autoignition :	aucune donnée disponible
Température de décomposition :	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion. Sur la base des donn[S0]Θes des ingrΘ[s]dients.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%):	Solide. Sans objet.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit
Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Peut provoquer une légère irritation.

Contact cutané Peut provoquer une irritation.

Ingestion Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Informations sur les effets toxicologiques
Symptômes Aucune information disponible
Toxicité aiguë
Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	= 2217 mg/kg (Rat)		> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Fe-EDTA	= 5 g/kg (Rat) > 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2.05 g/m³ (Rat) 4 h
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	= 300 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$	= 2125 mg/kg (Rat)		
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$	= 2660 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2 mg/m³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Aucun(e) connu(e)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Mutagénicité sur les cellules germinales Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Cancérogénicité Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Toxicité pour la reproduction Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition unique Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition répétée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Danger par aspiration Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 6% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	0.1: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	0.024: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$	158: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L	340: 96 h Limanda limanda mg/L LC50	-	1085 - 1402: 48 h Daphnia magna mg/L LC50

12.2. Persistance et dégradabilité
Persistance et dégradabilité Non persistant.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol
Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Évaluation PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes
Mobilité: Aucune donnée disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.
Autres informations: Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

14.1
No ONU: 2071
14.2
Nom d'expédition: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3
Classe de danger: 9
14.4
Groupe d'emballage: III
14.5

Nom chimique	IMDG - Marine Pollutants
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ 7758-98-7 (0.1 - 1%)	IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

Polluant marin Non réglementé
14.6

No EMS: F-H / S-Q
Dispositions spéciales 186, 193
14.7
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune donnée disponible

ADR/RID

14.1
No ONU: Non réglementé
14.2
Nom d'expédition: Non réglementé
14.3
Classe de danger: Non réglementé
14.4
Groupe d'emballage: Non réglementé
14.5
Danger pour l'environnement Non réglementé
14.6
Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1
No ONU: 2071
14.2
Nom d'expédition: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3
Classe de danger: 9
14.4
Groupe d'emballage: III
14.5
Danger pour l'environnement Non réglementé
14.6
Dispositions spéciales A89, A90

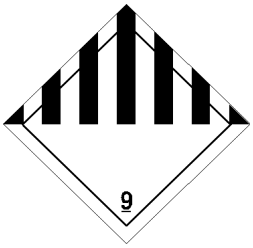

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Belgique

Component	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	2500 tonne (technical grade; (a) this applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content as a result of Ammonium nitrate is (i) between 24.5% and 28% by weight and which contain <=0.4% total combustible or (ii) >28% by weight and which contain <=0.2% combustible substances (b) aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)	350 tonne

Danemark

Danish Sikkerhedsgruppe	B

France

ICPE	Installation classée : article 1331 (Type I)

Allemagne

LGK (Allemagne)	5.1C
Classe du danger d'eau (WGK)	1 (Everris classification)
GefStoffV (DE):	B II

Component	German WGK Section
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	class 1
Fe-EDTA 15708-41-5 (0.1 - 1%)	class 2
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ 7758-98-7 (0.1 - 1%)	class 2
Sulfate de manganèse; $MnSO_4+1H_2O$ 7785-87-7 (0.1 - 1%)	class 2 class 1
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$ 1330-43-4 (0.1 - 1%)	class 1

Component	EU - Explosives Precursors Marketing and Use (98/2013) - Substances Subject to Suspicious Transactions Reporting
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	Present (in concentration of 16% by weight of Nitrogen in relation to Ammonium nitrate or higher)

Component	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 6484-52-2 (25 - 40%)	Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010)
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$ 1330-43-4 (0.1 - 1%)	Use restricted. See item 30.

Component	EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances for Eventual Inclusion in Annex XIV
tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$ 1330-43-4 (0.1 - 1%)	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (215-540-4)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV	Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	Use restricted. See item 58.
	tétraborate de disodium; $Na_2B_4O_7$	Use restricted. See item 30.		

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)	Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	350
2500				

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
- H360Fd - Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/le foie/les yeux/le cerveau/l'appareil respiratoire/le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No Effect Concentration
DNEL: Derived No-Effect Level
REACh: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging
OEL: Occupational Exposure Limit
TWA: Time Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement
LD50: Lethal dose, 50%.
LC50: Lethal concentration, 50%.
SVHC: Substance of Very High Concern.

Méthode de classification	• Méthode de calcul • Jugement expert et détermination de la force probante des données
Principales références de la littérature et sources de données	Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830. Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
Préparé par	Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)
Date d'émission	23-juil.-2014
Date de révision	16-avr.-2019
Limitations relatives à l'utilisation	Réservé aux utilisateurs professionnels
Motif de la révision	***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d' élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.